



DESCRIPTION DU METIER

- ☞ Transporte le matériel sur le chantier
 - ☞ Entretien les sols, murs, plafonds, vitres
 - ☞ Passe l'aspirateur
 - ☞ Balaye à l'humide
 - ☞ Lave au faubert
 - ☞ Nettoie les sanitaires
 - ☞ Ponce les parquets
 - ☞ Applique de la cire à chaud
 - ☞ Vitrifie les parquets
 - ☞ Lustre les surfaces
 - ☞ Conditionne les déchets
 - ☞ Vide les poubelles
 - ☞ Transporte les déchets
 - ☞ Emploie des produits d'entretien liquide, poudre, aérosol, solides
 - ☞ Conduit diverses machines
 - ☞ Peut être amené à conduire des machines à conducteur porté
 - ☞ Peut être amené à conduire une nacelle
 - ☞ Nettoie les vitres
 - ☞ Effectue des opérations de désinfection
 - ☞ Travaille à la tâche
 - ☞ Nettoie au karcher
 - ☞ Ponce et décape toutes surfaces
 - ☞ Réalise la manutention de meubles
 - ☞ Effectue des travaux de maintenance (mécanique, électrique)
 - ☞ Réalise la préparation, manipulation et distribution des denrées alimentaires (en collège et lycée)
 - ☞ Réalise la plonge (en collège et lycée)
 - ☞ Aide les enfants à la prise du repas (ex : maternelle) et accompagnement dans les gestes quotidiens
 - ☞ Nettoyage et préparation des chambres (hôtels)
 - ☞ Entretien les espaces verts
 - ☞ Réalise des tâches de renseignements/accueil
 - ☞ Nettoie des instruments de laboratoire (en industrie et milieu hospitalier)
- En milieu hospitalier :
- ☞ Réalise la manutention des malades
 - ☞ Sert les repas
 - ☞ Réalise le brancardage
 - ☞ Effectue des tâches de panseuse
 - ☞ Répond aux sonnettes
 - ☞ Accueil des urgences de nuit
 - ☞ Réalise la distribution des plateaux repas
 - ☞ Réalise la manutention des chariots repas
 - ☞ Accompagne la personne en fin de vie



RISQUES PHYSIQUES

↳ BRUIT MP 42

- ↳ Selon le matériel utilisé : aspirateur, brosse-cireuse, autolaveuse, compacteur à déchets, laveur haute pression, soufflette pour la stérilisation, plonge, souffleur à feuilles
- ↳ Selon les locaux : cuisine, réfectoire, entreprise utilisatrice (insonorisation)

↳ INTEMPERIES

- ↳ Travail en extérieur

↳ VIBRATIONS BASSE FREQUENCE – CORPS ENTIER MP 97

- ↳ Utilisation de véhicule pour aller sur chantier
- ↳ Conduite de matériel à conducteur porté (autolaveuse, chariot automoteur)

↳ VIBRATIONS TRANSMISES AUX MEMBRES SUPERIEURS MP 57

- ↳ Utilisation de machines dirigées manuellement (cireuse, brosse, laveuse)

↳ POUSSIERES

- ↳ Action de ponçage, sablage, grenailage
- ↳ Amiante MP 30

↳ RAYONNEMENT

- ↳ Ultrasons, RX

↳ CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES

- ↳ Fours électriques (entreprise utilisatrice), micro ondes, matériel de nettoyage, téléphone portable

↳ CHARGES LOURDES

- ↳ Vidage des poubelles, seau d'eau, sacs poubelles, poubelles trop pleines, poubelles lourdes, rouler les conteneurs, déplacement du mobilier, aspirateur, manutention des malades...

Facteurs aggravants : escaliers, plans inclinés, accès difficiles, distance de déplacement, difficulté de prise de l'objet

↳ GAZ

- ↳ Gaz anti parasite
- ↳ Gaz d'échappement

↳ TEMPERATURE

- ↳ En fonction de la saison et du chantier

↳ HUMIDITE

- ↳ Vapeur d'eau liée au nettoyeur haute pression ou nettoyeur à vapeur

↳ TRAVAUX EN ELEVATION

- ↳ Utilisation d'échelle, d'escabeau, d'échafaudage, de nacelle

RISQUES CHIMIQUES

- ☞ Gaz anti parasite
- ☞ Produits d'entretien
 - ☞ Détergents de lessives, enzymes, soude, ammoniacque, potasse, chlore...
- ☞ Amiante
- ☞ Gaz d'échappement
- ☞ CMR
- ☞ Risques chimiques lié à la coactivité
- ☞ Solvants organiques liquides
- ☞ Produits anti graffiti (dérivée halogénés des hydrocarbures, phénols et ses dérivés, cétones...)

RISQUES INFECTIEUX

- ☞ Légionnelles
- ☞ Travail dans milieu insalubre
- ☞ VIH, leptospirose, hépatite A,B, C, tuberculose, entérocoques
- ☞ Gale
- ☞ Tétanos

RISQUES ET CONTRAINTES LIES AU TRAVAIL

☛ TMS MEMBRE SUPERIEUR

- ☞ Lavage, décapage, essuyage, grattage, balayage...

☛ POSTURE GENOUX

- ☞ Lors de travaux au sol, travaux dans les escaliers

☛ POSTURE RACHIS

- ☞ Mouvements répétés d'antéflexion pour atteindre certaines zones au sol ou pour nettoyer les parties basses du mobilier ou pour saisir des objets au sol
- ☞ Mouvements de contorsion

☛ RISQUE D'AGRESSION

- ☞ Agressions verbales
- ☞ Agressions physiques

☛ CHARGE MENTALE / STRESS

- ☞ Exigence de productivité (surface / heure)
- ☞ Multiplicité des tâches
- ☞ Multiplicité des lieux de travail
- ☞ Travail précaire
- ☞ Multiplicité des donneurs d'ordre
- ☞ Respect des procédures de nettoyage
- ☞ Manque de moyens (outils, produits, EPI...)
- ☞ Manque de formation
- ☞ Manque de reconnaissance
- ☞ Accompagnement de personnes en fin de vie (milieu hospitalier)

↳ RISQUE D'AGRESSION

- ↳ Agressions verbales
- ↳ Agressions physiques

↳ HORAIRES DE TRAVAIL

- ↳ Nuit, tôt le matin, tard le soir coupure en journée, le WE
- ↳ Entre les chantiers, gestions des déplacements entre les interventions

↳ TRAVAIL SUR ECRAN

- ↳ En milieu hospitalier, traçabilité des boîtes d'instrumentation

↳ PORT D'EPI

↳ LONGS DEPLACEMENTS

↳ TRAVAIL ISOLE

↳ FORMATION / INFORMATION

- ↳ EPI
- ↳ Plan de prévention

ACCIDENTS DU TRAVAIL

- ↳ Risque routier
- ↳ Chute de hauteur (escalier, échelle, escabeau, nacelle, moyen de fortune)
- ↳ Chute de plain pied
- ↳ Electrisation
- ↳ Risque explosion avec l'utilisation des aérosols
- ↳ Blessures, plaies, piqure par déchets de poubelle
- ↳ Risques oculaires (projection de produits chimique, de poussières)
- ↳ TMS aigus
- ↳ Glissade et chute sur sols mouillé
- ↳ Brûlures (chimique, thermique)
- ↳ Intoxications

MALADIES PROFESSIONNELLES

- ↳ Affections périarticulaires – MP 57
- ↳ Affections chroniques du rachis lombaire liées au port de charges lourdes – MP 98
- ↳ Vibrations – MP 69
- ↳ Lésions eczématiformes – MP 65
- ↳ Rhinites et asthme – MP 66
- ↳ Amiante – MP 30
- ↳ Solvants – MP 84
- ↳ Amines aliphatiques – MP49
- ↳ Dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques – MP 9
- ↳ Toluène et xylène – MP 4 BIS
- ↳ Fluor, acide fluorhydrique, sels – MP 32
- ↳ Latex – MP 95
- ↳ Risque biologique – MP 40, 45, 54, 55, 76

ACTIONS DE PREVENTION

- ☞ Veiller au bon état des suspensions et sièges pour les appareils à conducteur porté
- ☞ S'assurer auprès des clients que les matériaux à nettoyer ne contiennent pas d'amiante
- ☞ Limiter le poids des charges
- ☞ Faciliter les accès
- ☞ Prévoir aération et ventilation des locaux
- ☞ Ne jamais mélanger les produits
- ☞ Respecter les règles de stockage des produits
- ☞ Ne pas conditionner dans des contenants alimentaires
- ☞ Rechercher le matériel le plus adapté (manche réglable en hauteur, chariot de ménage faubert, balai à frange...)
- ☞ Eviter les cadences ou exigences excessives et quantitatives
- ☞ Permettre des pauses
- ☞ S'assurer de la protection du travailleur isolé
- ☞ Limiter le plus possible l'amplitude horaire, le nombre et la longueur des déplacements entre chantier
- ☞ S'assurer du port d'EPI (gants, vêtement, masque, anti bruit...)
- ☞ S'assurer de la vérification périodique des appareils de levage
- ☞ S'assurer de la vérification des installations électriques
- ☞ Proscrire le stockage de denrées alimentaires avec les produits chimiques
- ☞ S'assurer de la bonne utilisation des outils mis à la disposition
- ☞ Mettre à la disposition des aides à la manutention

SURVEILLANCE MEDICO-PROFESSIONNELLE

TMS

- ☞ EPI
- ☞ Vérification de l'état cutané
- ☞ Recherche de troubles respiratoires
- ☞ Couverture vaccinale
- ☞ Recherche de troubles thyroïdiens
- ☞ Vérification des acquis culturels de base
- ☞ Couverture vaccinale
 - Recommandé :
 - DT, polio
 - Leptospirose pour les travaux au contact d'eaux souillées ou de déjections de rats
 - Hépatite A pour les travaux au contact d'eaux souillées
 - Obligatoire :
 - Hépatite B (milieu hospitalier) avec taux anticorps supérieur à 100 unités voir l'arrêté de mars 2007 pour les conditions d'immunisation
 - Fièvre typhoïde pour les laboratoires d'analyses médicales
 - Antituberculeux en milieu de soins avec vérification périodique de l'intra dermo

RECOMMANDATIONS

- ☞ Procédures AES – conduite à tenir lors d'un accident d'exposition au sang
- ☞ Mise à disposition de pinces pour le ramassage des seringues usagées et de collecteurs à aiguilles
- ☞ Mise à disposition de solutions hydro alcooliques

REGLEMENTATION

Article L. 3111-4 du code de la santé publique et l'arrêté du 6 mars 2007 (définition des salariés qui doivent nécessairement être à jour des vaccinations diphtérie, tétanos, polio et hépatite B)

Arrêté du 6 mars 2007 (conditions d'immunisation pour l'hépatite B)

Arrêté du 29 mars 2005 (professions visées par l'article L. 3111-4)